



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

AVIS DE RETRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1499-16

Avis est donné que, conformément à la résolution numéro 279-16 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2016, le règlement suivant a été retiré :

- 1499-16 modifiant le règlement numéro 959-96 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Constant afin d'agrandir une aire d'affectation « Commerce artériel » au détriment d'une aire d'affectation « Habitation faible densité » en bordure de la route 132.

Si des informations supplémentaires vous sont nécessaires, n'hésitez pas à contacter la soussignée, à l'hôtel de ville, sise au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, durant les jours et heures habituels d'ouverture.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/> . Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 13 juillet 2016.

Nadia Lefebvre, assistante greffière
Service des affaires juridiques et greffe